

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLELAUFF

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 Décembre à 20h, le Conseil Municipal de PLELAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 11
- votants : 11 +2 procurations

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christelle CHEVANCE M Michel LE GALLO, M Alain KERBIRIOU, Mme Kate HUSBAND, M Maximilien LE FEUR, M Michel MENGUY, M Stéphane MORZADEC

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Nathalie KERVERN procuration à Bernard ROHOU, Gilles Le Gall procuration à M Stéphane MORZADEC

ABSENTS : Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, M Ludovic L'HOPITAL,

SECRETARE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier.

Pas de remarques, le CR est donc approuvé

Il sollicite de la part du conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : DM au budget

Pas d'objection, le point est donc rajouté à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- DM Budget
- Demande de subvention
- Travaux maison communale
- Devis armoire frigo Pélann
- Devis sono salle des fêtes
- Vente terrain Park Skaven
- Achat terrain Lande de Gouarec
- Fonds de concours CCKB
- DETR
- Primes de Noël
- Questions diverses

01-14102019 – Décisions modificatives N°5, budget communal et assainissement

Budget Communal :

M Le Maire expose à l'assemblée, qu'il y a lieu de modifier le budget communal par des décisions modificatives, afin de réapprovisionner certains chapitres et imputations budgétaires.

Il propose les modifications suivantes :

Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses C/7391171 dégrev JA C/673 Annul Tit ex preced	480€ 19€	6156	-499€
TOTAL	+ 499€		- 499€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la modification de budget

Budget assainissement

M Le Maire expose à l'assemblée, qu'il y a lieu de modifier le budget assainissement par des décisions modificatives, afin de réapprovisionner certains chapitres et imputations budgétaires.

Il propose les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Compte	Montant
61523	- 70€
673	+ 70€

Investissement, opération d'ordre

Compte	Montant
Dépenses C/6811-042	+ 50€
Recettes C/28158-040	+50€
Recettes C/ 021	- 50€
Dépenses C/023	- 50€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide la modification de budget

- 02-14102019 Demande de subvention

Deux demandes de subvention ont été adressées en mairie, l'une concernant le voyage scolaire d'un collégien en Angleterre, la seconde de la chambre des métiers et de l'artisanat de Ploufragan concernant 2 jeunes Plélauffiens en apprentissage.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité :

- une subvention de 40€ pour le voyage scolaire en Angleterre
- une subvention de 50€ par apprenti soit au total 100€ pour la chambre des métiers et de l'artisanat.

- 03-14102019 Travaux maison communale

La maison communale sise Résidence d'Armor sera à nouveau louée à compter du 1^{er} Janvier 2020. L'état des lieux a permis de souligner quelques érosions dans le crépis du pignon ouest. Un bardage avec voliges et ardoises de la partie supérieure serait la solution adaptée. Un devis établi par l'entreprise MOYSAN s'élève à la somme de 1807,57€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir évoqué la possibilité de procéder à une isolation extérieure ainsi que de prolonger le bardage jusqu'à la base du mur, valide à l'unanimité le devis de l'entreprise MOYSAN

- 04-14102019 Devis armoire frigo Pélann

Une vitre de la porte de l'armoire réfrigérée du Bar Communal Le Pélann a malencontreusement été cassée par une boule de billard. Devant l'impossibilité de trouver une porte de rechange et le fait que cette armoire ne répondrait pas aux normes en vigueur pour la conservation des denrées alimentaires, il est proposé de procéder à son remplacement.

3 devis ont été établis :

Entreprise Caillarec de Quimper : 1004,40€ TTC

Metro de Saint-Brieuc : 1764€ TTC

Distri-services de Pontivy : 958€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil valide à l'unanimité le devis de Distri-services de Pontivy pour un montant de 958€ TTC

- 05-14102019 Devis sono salle des fêtes

L'ampli de la sono de la salle des fêtes s'avère défaillant dès que son utilisation se prolonge quelque peu. Excel Audio de Glomel suggère de procéder à son remplacement et transmet un devis d'un montant de 906€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité le devis établi par Excel Audio de Glomel pour un montant de 906€ TTC

- 06-14102019 Vente terrain Park Skaven

Une personne souhaite faire l'acquisition du lot cadastré WC 221 d'une superficie de 750m² au lotissement Park Skaven pour construire une maison d'habitation.

A l'unanimité, le Conseil donne une réponse favorable à cette demande, accepte de vendre ce lot au prix de 5€ le m², frais de notaire et dépenses afférentes à charge de l'acquéreur et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

- 07-14102019 Achat terrain Lande de Gouarec

Une famille propriétaire d'un terrain cadastré sous la référence WH 22 d'une superficie de 2000 m² souhaite en faire la cession à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de faire l'acquisition de ce terrain et propose le prix de 0,13€ le m², frais de notaire à charge de l'acquéreur et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

- 08-14102019 Fonds de concours CCKB

La CCKB alloue à la commune de Plélauff une subvention d'un montant de 7554€ sous forme de fonds de concours pour des investissements d'un montant 15108€ réalisés dans le cadre du projet d'aménagement touristique ;

Le versement de ces fonds de concours est cependant soumis à la signature d'une convention validée par le conseil municipal.

Après avoir pris connaissance de la dite convention, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à y apposer sa signature.

- 09-14102019 DETR

La demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est à transmettre à la sous-préfecture de Guingamp avant le 10 janvier 2020.

Une réflexion a déjà été engagée au sujet de l'aménagement du Bout du Pont et un estimatif des travaux s'élevant à 288000€ établi par l'ADAC.

Ces travaux s'inscrivant dans la ligne « Travaux et équipements de voirie » pourraient être subventionnés à hauteur de 35% du montant HT soit une aide de 100800€.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la mise en œuvre de ce projet et autorise Monsieur Le Maire à solliciter auprès des services de l'état une dotation de 35% du montant HT soit la somme de 100800€.

- 10-14102019 Primes de Noël

Chaque année, une prime de Noël d'un montant de 150€ est versée aux employés quel que soit leur statut ainsi qu'un bon d'achat de 100€.

Le conseil municipal à l'unanimité renouvelle cette opération et vote une prime de 150€ ainsi qu'un bon d'achat de 100€ à chaque employé.

- 11-14102019 Questions diverses

- *Vente de bois dans les plantations communales : peu de demandes*

- *Chemin de Coat-Rivalan : A Monsieur le Calvez de poursuivre les démarches*

- *Jeudi 10H, Monsieur Serreau-Morvan de l'ADAC sera en mairie puis au Bout du Pont*

- *Vœux : la cérémonie de vœux aura lieu le samedi 11 janvier 2020*

- *Charte accessibilité : Yann Jondot sera à Plélauff le vendredi 13 pour la signature de la charte d'accessibilité*

-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40